

[Texte]

• 1640

There are differences, but there are also problems in both communities. Although the francophones do not have the same kind and as good institutions outside Quebec, on the other hand I do not know anywhere in Canada where the francophone minority is not allowed to put up signs in their own language or where there was an attempt to take away rights that existed in provincial legislatures and courts. Fortunately, the Supreme Court of Canada struck down those provisions of Bill 101.

The Quebec anglophones have their institutions, but they are threatened, seriously threatened, because large numbers of our young people are going to Toronto because they feel that threat. I would hope you would understand that although we have institutions, we are threatened by certain individuals in Quebec who want to take away our longstanding rights, and in that respect we also need assistance. The communities that Mr. Layton referred to in the Gaspé, in the Eastern Townships, in the Abitibi, and so on, need the help of both the Quebec government and the federal government. I hope you appreciate that.

Mr. Bouchard (Lac-Saint-Jean): You are right. I recognize that the anglophones in Quebec need the assistance of the federal government, and I am quite ready to fulfil this obligation. For example, the alliance is receiving subsidies from my department. I try to understand the problems of the alliance, and I am meeting Mr. Royal Orr after the meeting to discuss funding.

On your reference to Bill 101, I would not like to comment on that now because it is before the Supreme Court. We are awaiting the judgment of the court, and we will see then.

Mr. Allmand: For some of the questions I put to you, Mr. Rémillard gave different answers. He said he thought certain clauses of Bill C-72 were in contradiction with Bill 101. He also said he felt that using the words of the language to help the vitality of the English language in the community of Quebec would threaten the French-speaking community. I do not think it does. I think you can help one without hurting the other.

I want to know this. Will there be different rules in concluding funding arrangements with Quebec? Will those rules be any different from those with New Brunswick, Saskatchewan, Alberta, Ontario? You said that you will consult with Quebec, but they will have no veto. Is the approach in concluding these funding arrangements with Quebec any different from what it is with the other provinces?

Mr. Bouchard (Lac-Saint-Jean): It is delicate because we do not have any framework agreement with any

[Traduction]

Il y a des différences et des problèmes dans les deux communautés. Si les francophones n'ont pas des institutions du même genre et aussi bonnes à l'extérieur du Québec, je ne connais aucun endroit au Canada où la minorité francophone ne pourrait afficher des panneaux dans sa propre langue; je ne connais aucun autre exemple d'une province qui voudrait supprimer des droits reconnus par les parlements et les tribunaux provinciaux. Heureusement, à la suite de la décision de la Cour suprême, les dispositions de la Loi 101 abolissant de tels droits ont été renversées.

Les anglophones du Québec ont leurs propres institutions, mais ils se sentent menacés, menacés sérieusement, parce que bon nombre de nos jeunes, qui se sentent menacés, eux aussi, s'en vont à Toronto. J'aimerais que vous compreniez ceci: même si nous avons des institutions, nous sommes menacés par certaines personnes qui voudraient abolir les droits dont nous jouissons depuis longtemps. C'est pour cette raison que nous avons besoin d'aide également. Les collectivités dont parlait M. Layton et qui se trouvent en Gaspésie, en Estrie ou en Abitibi, etc., ont besoin à la fois de l'aide du gouvernement québécois et de celle du gouvernement fédéral. J'espère que vous comprenez la situation.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Vous avez raison. Je reconnais que les anglophones du Québec ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral, et je suis tout à fait prêt à remplir mes obligations à cet égard. C'est ainsi que l'alliance reçoit des subventions de mon ministère. J'essaie de comprendre ses problèmes et je rencontrerai M. Royal Orr après la réunion pour discuter de financement.

Vous avez parlé de la Loi 101, et je n'aimerais pas faire de commentaires à ce sujet, puisque la question est pendante devant la Cour suprême. Nous devons attendre la décision de celle-ci.

M. Allmand: M. Rémillard, à qui je posais certaines des questions que je vous ai posées, m'a donné des réponses différentes. Il a dit que d'après lui, certains articles du projet de loi C-72 allaient à l'encontre de la Loi 101. Il a dit également que se servir de dispositions en matière de langue pour aider la communauté anglophone du Québec pourrait représenter une menace pour la communauté francophone. Personnellement, je ne le crois pas. Je crois que l'on peut aider une communauté sans faire de tort à l'autre.

Pourriez-vous me dire si l'on s'en tiendra à des règles différentes pour la conclusion d'ententes de financement avec le Québec par rapport au Nouveau-Brunswick, à la Saskatchewan, à l'Ontario et à l'Alberta? Vous avez dit que vous consulterez le Québec, mais qu'il n'aura pas de veto. La conclusion de ces ententes se fera-t-elle dans un même esprit pour le Québec et les autres provinces?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Il est difficile de répondre à cette question, étant donné que nous n'avons